

**Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 12 mai 2015
au siège social, avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles**

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique Moorkens.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Etienne Janne

L'Assemblée appelle aux fonctions de Scrutateurs :

- Monsieur Michel Limelette
- Monsieur Kristoff Van Houte

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Dominique Moorkens
- Monsieur Bernard de Gerlache de Gomery
- Monsieur Philippe Croonenberghs
- Monsieur Christophe Evers
- Monsieur Jean-Philippe Waterschoot
- Monsieur Michel Gallez

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

PricewaterhouseCoopers SCRL, Commissaire, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, est également présent.

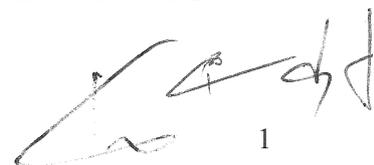
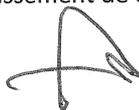
VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans les journaux suivants :

Le Moniteur belge	du 10 avril 2015
L'Echo	du 10 avril 2015
De Tijd	du 10 avril 2015

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 10 avril 2015.

Les extraits justificatifs sont déposés sur le bureau et sont paraphés par les scrutateurs. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 10 avril 2015; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.



Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 28 avril 2015 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 6 mai 2015.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 28 avril 2015 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 6 mai 2015.

Sont présents ou représentés les 16 actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.

Selon cette liste des présences, 2.544.607 actions sont présentes ou représentées sur les 3.543.700 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Il est pris part au vote pour un total de 2.544.607 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
2. Rapports du commissaire sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ainsi que l'affectation du résultat. Proposition de distribuer 1.700.976 EUR soit 0,48 EUR (0,36 EUR net) par action payable à partir du 22 mai 2015 auprès des guichets de la banque Belfius contre remise du coupon n° 4.
4. Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2014 en ce compris les rémunérations des administrateurs non-exécutifs pour 2015.
5. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.
6. Proposition de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Herman De Croo pour une durée de deux années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
7. Proposition de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe Waterschoot pour une durée de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2019.
8. Proposition de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Yuma Mulimbi pour une durée de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2019.
9. Proposition de nommer en tant qu'administrateur indépendant Chanic sa, Chaussée de la Hulpe 177 Bte 3 à 1170 Bruxelles, représentée par Monsieur Vincent Bribosia pour une durée de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2019. Monsieur Vincent Bribosia (1960) est Licencié en droit (ULg), complété notamment par un Master en Management au CEPAC (ULB) et un programme à la London School of Economics ainsi qu'à Harvard Business School, Il est issu du groupe Suez-Société Générale de Belgique où il exerça de nombreuses fonctions, dont celle de Directeur de Cabinet de Monsieur Gérard Mestrallet, Administrateur Délégué. Il a été Secrétaire et membre du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique et y a exercé plusieurs mandats d'administrateur, notamment chez Finoutremer sa et Chanic sa ainsi que dans plusieurs sociétés non cotées. Il a également été membre du Cabinet du Ministre de l'emploi (1983-86). En 2000, Vincent Bribosia racheta au groupe Suez/Société Générale de Belgique sa participation dans CHANIC sa dont il en est aujourd'hui Président. Il est également administrateur du Groupe Deficom

- sa. Monsieur Vincent Bribosia répond aux critères d'indépendance de l'article 526ter du Code des sociétés. La rémunération du mandat est décrite dans le rapport de rémunération.
10. Proposition d'affecter à charge de l'exercice 2015 un montant maximum de 1% du résultat avant impôts de l'exercice 2014 à des projets de développement social et culturel en RDC.

*
* *

DELIBERATIONS

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Les actionnaires ayant pu en prendre connaissance, l'assemblée dispense le Président de la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Après un exposé introductif du Président, la discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés sont soumis à l'examen de l'assemblée.

Messieurs P. Croonenberghs et C. Evers font un exposé sur les activités 2014 du groupe et sur les résultats sectoriels et consolidés.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'assemblée.

L'assemblée aborde ensuite l'examen du bilan, du compte de résultats et de l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 formant les comptes annuels statutaires.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Bénéfice de l'exercice	1.811.949	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>24.757.572</u>	Euros
Bénéfice à affecter	26.569.521	Euros
Affectation à la réserve légale	-1.374.673	Euros
Rémunération du capital	-1.700.976	Euros
Bénéfice à reporter	23.493.872	Euros

L'assemblée approuve donc le paiement d'un dividende par action de 0,48 EUR (0,36 EUR net), payable à partir du 22 mai 2015 auprès de la banque Belfius contre remise du coupon n°4.

Ce dividende sera prélevé sur le report du bénéfice antérieur.

4. Rapport de rémunération

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2014, en ce compris les rémunérations des administrateurs non-exécutifs pour 2015.

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

4



6. Reconduction de mandat d'administrateur

Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Herman DE CROO pour une période de deux années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle de 2017.

7. Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe Waterschoot pour une période de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

8. Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Albert Yuma-Mulimbi pour une période de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle de 2019.

9. Nomination d'administrateur

Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la nomination de CHANIC, S.A., Chaussée de la Hulpe 177 Bte 3 à 1170 Bruxelles, représentée par Monsieur Vincent Bribosia, en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2019.

Monsieur Bribosia répond aux critères d'indépendance décrits dans le Code des sociétés (art. 524).

La rémunération de CHANIC, S.A. est décrite dans le rapport de rémunération.

10. Projets de développement social

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation en 2015 d'un montant de maximum 1% du résultat consolidé avant impôt de l'exercice 2014 à des projets de développement social en RDC.



Le Secrétaire



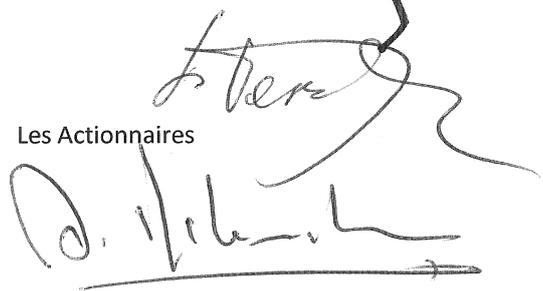
Les Scrutateurs



Le Président



Le Bureau



Les Actionnaires

